



Ivresse publique et manifeste

Par Herbert

Bonjour,

Je me suis présenté au commissariat de ma commune en étant en état d'ivresse pour déposer une main courante.

Ils ont décidé de me garder. J'ai été menotté et puis mis dans une cellule. Je ne me rappelle pas mon comportement. Je marchais normalement. J'ai commencé avoir mal et ils ont décidé de m'amener à l'hôpital. J'ai fait une forte poussé de tension avec un risque d'AVC et l'hôpital m'a gardé sous observation.

Les policiers m'ont laissé un avis de contravention sur lequel la cas A est coché article R3351 de la santé publique. Je me suis présenté au commissariat pour les remercier et m'excuser. Ils m'ont dit que je dois attendre d'être convoqué.

Cela veut dire que j'ai un procès pénal en vue ? Eventuellement un casier ? Cela veut dire que les policiers ont ils déposé plainte pénale contre moi ?

Devrais je retourner leurs demander de quoi s'agit il exactement et m'excuser à nouveau. J'angoisse beaucoup car je n'ai jamais eu à faire à la police.

Merci de vos réponses